

2013-2014

Sommaire

Sommaire	page 2
- le Comité d'Honneur	page 3
- les Membres honoraires	page 4
Le Mot de la Présidente	page 5
Compte rendu de l'Assemblée Générale du Dimanche 7 avril 2013	page 6
- rapport moral et d'activités	
- rapport financier	
- la journée amicale et le repas	
-	
Nos retrouvailles en 2014	page 13
Assemblée générale extraordinaire une nouvelle mise à jour des statuts	page 14
Intervention de Madame DUBOIS, Responsable pédagogique de l'IUFM Site d'Arras	page 19
Intervention de Monsieur BRASSART, Administrateur IUFM Nord Pas de Calais	page 21
Intervention de Monsieur MARCOIN Président de l'Université d'Artois	page 23
Intervention de Monsieur CHARLOT, Directeur académique des Services de l'Education Nationale Pas de Calais	page 25
Photos	page 27
Un petit mot des anciens et anciennes	page 31
Le Pas de Calais et la littérature	page 36
Les dictées d'hier et d'aujourd'hui	page 41
L'élève citoyen et quelques recommandations	page 45
L'annuaire 2013	
- les Membres actifs	page 48
- le Conseil d'Administration	page 54

COMITE D'HONNEUR

Monsieur l'Administrateur de l'ESPE Lille Nord de France

Monsieur le Directeur Académique du Pas de Calais

Madame la Responsable Pédagogique du Site ESPE d'ARRAS

Les Directeurs et Directrices de l'Ecole Normale d'Institutrices ou du Site IUFM d'ARRAS qui ont favorisé le rayonnement de l'Association depuis sa création

Mademoiselle NIVOLEY 1^{ère} Directrice

Mademoiselle BLANC

Mademoiselle GARNIER

Mademoiselle MARIE (1914/1930)

Madame FABRE 1930

Madame FRANCOIS

Mademoiselle FLAMANT 1945/1958

Madame LEGENDRE 1958/1962

Madame SIMONIN 1962/1974

Monsieur LAFFONT 1974/1978

Madame MANESSE 1978/1991

Monsieur RICHEZ

Monsieur FOURTHIN

Madame DAVID

Madame PASQUIER

Les anciens Economes puis Intendants

Madame VERRIER DE LABAUME

Mademoiselle VARLET

Madame VERGERETTE VARLET

Mademoiselle AUBIER

Mademoiselle MATHIEU

Madame BODILIS

Mademoiselle PALOUX

Madame MARTINEZ

Monsieur GALAN

Monsieur MONTFRIER

Monsieur STUBERT

Monsieur RAOUT

Les anciennes Présidentes

Madame BETREMIEUX

Madame DELDICQUE

Madame DENECKER - Présidente d'Honneur

Madame PLOUVIN

MEMBRES HONORAIRES

Madame FINET MILON Simone
24 Rue Bocquet Flochel
62000 ARRAS

Madame FOURGEAUD Colette
45 Rue des Boulets
75011 PARIS

Madame GARBE Jeanne
Rue de l'hippodrome
62000 ARRAS

Madame LAMPIN – RAVELET Monique
Rue de Blairville
62123 RIVIERE

Madame THIEULOT – TABARY Marie Louise
37 Rue de Clichy
62182 RIENCOURT LES CAGNICOURT

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Cette année, la Présidente invite les Enseignantes et Enseignants à réfléchir...

Qu'en est-il de la Formation des Enseignants après les bouleversements annoncés ?

Cette année, nous avons parmi nous :

- Monsieur CHARLOT, Directeur académique du Pas de Calais,
- Monsieur MARCOIN, Président de l'Université d'Artois,
- Monsieur BRASSART, Administrateur de l'IUFM Nord Pas de Calais
- Madame DUBOIS,, Responsable pédagogique du Site d'Arras

Bien sûr si nous sommes ravies que « nos » bâtiments continuent à servir la cause des Enseignants (CDDP) il n'en reste pas moins que nous comptons sur nos invités pour lever le voile sur les derniers textes de loi concernant la formation et l'avenir de celle-ci .

Comment cela se passe-t-il sur le terrain ?

Quelles réactions des jeunes « étudiants professeurs », arrivés face aux élèves, remplis de bonnes intentions ?

Qui connaît leurs incertitudes, leurs besoins ?

Auront-ils la chance que nous avons eue, d'avoir un sentiment d'appartenance à une même « Maison », de conserver l'esprit d'amitié qui nous relie au-delà des années...

Plus que jamais il nous faut garder nos racines, notre unité et l'esprit de « corps »...

L'avenir nous dira si, après les « Ecoles Normales », les « Instituts de Formation des Maîtres », , les « Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education » apporteront une réponse aux problèmes que l'Education Nationale rencontre actuellement...

La Présidente

Marie Jo FENET

Promotion 1960/1964

**ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ASSOCIATION
DES ANCIENNES ET ANCIENS ELEVES DE
L'ECOLE NORMALE D'INSTITUTRICES
SITE I.U.F.M d'ARRAS**

L'Assemblée générale de l'Association des Anciennes et Anciens Elèves de l'Ecole Normale d'Institutrices, devenue Centre IUFM Nord Pas de Calais, Site d'Arras s'est déroulée, comme chaque année depuis 1947, dans un esprit d'amitié et de convivialité.

Madame FENET LEROY Marie José, Présidente, accueille les personnalités présentes :

Monsieur MARCOIN, président de l'Université d'Artois
Monsieur BRASSART, Directeur de l'IUFM Nord Pas de Calais
Madame DUBOIS, Responsable pédagogique du Site IUFM d'Arras
Monsieur CHARLOT, Directeur académique du Pas de Calais

Madame FENET remercie pour le bon accueil de Madame GLORIEUX qui, tout au long de l'année, a été notre intermédiaire auprès de Monsieur RAOUT, Responsable administratif et financier du site IUFM d'Arras et de Monsieur BRASSART, le Directeur de l'IUFM.

Elle facilite les réunions du conseil d'administration en salle Mériaux, son aide ainsi que celle de Monsieur RAOUT, nous sont précieuses dans l'organisation de l'assemblée générale.

Madame FENET a également remercié les Agents et le Personnel de la maison qui reçoivent toujours les Anciennes avec gentillesse et sourires.

Elle a ensuite présenté les excuses de :

- Madame Françoise ROSSIGNOL, Vice-Présidente du Conseil général et retenue à Dainville
 - Monsieur LAFFONT (lettre)
 - Monsieur BRELINSKI, directeur du CEJS, Centre d'Education pour Jeunes Sourds d'Arras
 - Monsieur DUPILET, Président du Conseil Général
-
- Et de toutes celles qui se sont également excusées... certaines pour des raisons de santé... d'autres parce que hors de la région... certaines pour des rencontres familiales...

Nous souhaitons les revoir l'an prochain si possible...

Serge CARPENTIER et son épouse Marie Claude, nous ont envoyé un petit mot, Thérèse LANDJERIT et Madame DENECKER également, Madame VASSE et Madame THIERENS m'ont téléphoné...

La Présidente a lu les lettres des absentes, les faisant ainsi participer à notre journée d'amitié et elle a rappelé le nom des personnes disparues en 2012 .

Le bulletin 2012/2013 a donné leurs noms quand leur disparition était connue avant la parution de celui-ci.

Nous avons eu connaissance du décès de

- Mme SAMIER Anne Marie le 14 novembre 2012 et qui a été rapatriée à Vendin les Béthune
- Mme LAMARRE VIDRIL Georgette de la promotion 45/49

Une minute de silence a été observée en leur mémoire.

Depuis la dernière AG

- Mme MANESSE BOUILHAC Josette en mai 2013
- Mme WACHEUX JOHANNES Gisèle le 15 décembre 2013
- Mme HENDRICX LALLART Paule de la promotion 39/45 le 25 décembre 2013

RAPPORT MORAL ET RAPPORT D'ACTIVITES

Depuis que nous n'organisons plus de voyage, nos activités sont réduites à la tenue de l'assemblée générale statutaire, du repas amical précédé d'un apéritif et à l'édition du Bulletin.

Les réunions du Conseil d'Administration

Les réunions du Conseil d'Administration qui, tout au long de l'année, permettent de suivre le fonctionnement de l'association, ont été très réduites. Ennuis de santé pour certaines et le mauvais temps ont considérablement réduit nos possibilités et nous avons essayé de palier ces difficultés grâce à internet, eh oui, grâce à Internet, le bulletin a ainsi été écrit, vérifié, Madame DUBOIS et Monsieur TENNE ont joué le jeu mais je dois dire que retranscrire leurs interventions enregistrées n'est ni facile ni de tout repos, heureusement Mme Rossignol a contourné cet écueil en nous remettant son allocution par écrit, merci Françoise !

Le site Internet est toujours en attente d'une bonne volonté, Lionel ayant décidé de ne plus adhérer et du coup plus de site!

Pour la survie de l'Association, nous avons besoin de renforcer notre conseil d'administration, un appel a été fait dans ce sens par la présidente mais sans beaucoup de réponse à ce jour... Nous avons accueilli Madame DEPLANQUE - URBAIN Jocelyne (1962/64) de la promotion et Madame ROLIN Marie Noëlle (1959/63) , mais il reste des places pour qui veut donner un coup de main !

L'Association s'essouffle et si nous n'y prenons garde, elle disparaîtra faute d'adhérentes.

Pourquoi les « plus jeunes » ignorent-ils l'existence de l'Association ?

Auparavant, quand nous étions encore élèves ici, nous participions à la fête des anciennes :

- Chorale théâtre
- Services divers, de la garderie à essuyer la vaisselle...

Donc celles et ceux qui ont connu cette époque connaissent l'existence de l'association...

Il serait si facile de laisser association et bulletin entre leurs mains...

La Présidente s'essouffle elle aussi et voudrait passer la main en 2014...

A SUIVRE ?

Le Bulletin

Nous devons remercier Monsieur BRELINSKI, Directeur du Centre d'Education de Jeunes Sourds d'Arras et Monsieur ROTHMAN pour l'aide efficace qu'ils nous ont apportée.

Merci à Jocelyne DEPLANQUE et à son mari d'avoir décrypté les interventions de nos invités, ce qui n'est pas une mince affaire.

Merci à Claudie DELEFLIE et à Charline CUVILLIER d'immortaliser les temps forts de notre journée de retrouvailles par des photos que nous ne pouvons mettre en ligne faute d'activité du site internet.

Merci à Patricia BOMY pour le temps qu'elle a passé non seulement comme trésorière mais aussi pour mettre le bulletin sous enveloppe et y ajouter cette feuille qui vous permet d'être à jour de vos cotisations et de vous inscrire au repas. Elle a également réalisé les menus que vous trouverez à table et c'est elle également avec Cécile FIEVET qui sert d'intermédiaire avec le traiteur qui maintenant concocte nos repas..

Michèle DELLIS et Cécile font le plan de table, même si, Mesdames, vous vous faites un plaisir à le contrarier !

Claudie DELEFLIE, experte en informatique s'occupe de mettre à jour avec Patricia le listing des membres actifs. Elle maîtrise aussi les étiquettes

Nous ne devons pas oublier :

- celles qui ont lu et relu le bulletin pour éradiquer les fautes d'orthographe et mettre en bon français les idées
- ni celles qui nous tiennent au courant des décès ou incidents qui couvrent l'année écoulée.

Nous avons besoin de vous ! le conseil d'administration n'est que la courroie de transmission de vos apports.

RAPPORT FINANCIER

Par Patricia BOMY, trésorière

BILAN FINANCIER ANNEE CIVILE 2012

RUBRIQUES	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
<u>COTISATIONS ET DONNS</u>		<i>1925.00</i>	108 cotisations <i>(de 15 à 60 euros)</i>
<u>INTERETS EPARGNE</u>		<i>225.61</i>	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	<i>53.54</i>		
AFFRANCHISSEMENT	36.74		
PHOTOCOPIES+ENVELOPPES			
TENUE DE COMPTE	16.80		
<u>ASSURANCE MAIF</u>	<i>182.76</i>		
<u>BULLETINS ET ENVOI</u>	<i>677.66</i>		<i>Coût du bulletin :</i>
TIMBRAGE	396.00		6.27 euros
IMPRESSION	200.00		
ENVELOPPES+PHOTOCOPIES	31.66		
REMERCIEMENT BON ACHAT	50.00		
<u>ASSEMBLEE GENERALE</u>	<i>1687.58</i>	<i>1776.00</i>	
REPAS	1574.50	1645.00	
FLEURS	24.00		
APERITIF	66.08	131.00	
MENUS	23.00		
<u>DONS</u>			
RETRAITE IUFM	<i>50.00</i>		
PEP	<i>200.00</i>		
TOTAL	<i>2851.54</i>	<i>3926.61</i>	<i>+1075.07</i>

EN CAISSE AU 31/12/2011 : 10701.74;

EN CAISSE AU 31/12/2012 ; 11776.81

RECETTE ANNEE : 1075.07

Le Rapport a été approuvé par les vérificateurs aux comptes qui ont signé le cahier et l'Assemblée Générale a donné quitus à Patricia et à Cécile pour leur bonne gestion.

Monsieur ROTHMANN et le Centre d'Education pour Jeunes Sourds sont pour beaucoup dans l'amélioration de nos finances, de même que les dons pour les cartes à cases..

Merci au nom de l'Association des anciennes et anciens de l'ENF devenue site IUFM .. et qui sera site ESPE à la rentrée 2013..

LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE

L'apéritif et le repas amical

Il n'y a plus les jeunes stagiaires du site IUFM d'Arras pour le servir...

Le repas nous sera servi par le personnel du traiteur qui désormais nous accueille avec le sourire.

ASSEMBLEE GENERALE AAAEENI

7 AVRIL 2013

INVITE D'HONNEUR

M. BRASSART Directeur IUFM Nord Pas De Calais

promotions représentées

1944.1948

GRANDAMME DORLEANS THERESE

1954.1956

LEGRAND ORIENT COLETTE

1958.1962

GARINIAUX MARIE CLAIRE

KIELBASIEWICZ MATYNIA LILIANE

1959.1963

DARSIN ISRAEL YVETTE

DELLIS LINGLART MICHELE

ELSNER LUCZAK ANNA

LEROY FLAHAUT MICHELE

ROLIN MARIE NOELLE

1960.1963

FAILLE LACAILLE JACQUELINE

1960.1964

BOURBOUSE JONCKX JOELLE
BULTEL ANNE MARIE
DELOBEL CHRISTIANE
DELEFLIE CLAUDIE
FENET LEROY MARIE JOSE
LETOR HOMBERT DANIELLE
PROKOPOWICZ THUILLIER FRANCINE

1961.1965

ANSEL RENAULT FRANCINE
FIEVET LABITTE CECILE
GALATOLA DELBARRE MARIE France
GUEQUIERE FIERIS MARIE CLAIRE
MATHON SZCZERBINSKI MARIE MARTHE

1962.1964

DEPLANQUE URBAIN JOCELYNE

1963.1967

RENAULT MONIQUE

1964.1968

VEREZ MARYSE

1965.1968

MALDONATO NAWACZYK CHRISTINE

SRADY LANGLET ELIANE

1965.1969

CLEMENT FLAHAUT THERESE
FIEVET ROSA BERNADETTE
MARTIN COLETTE
TALEFAISSE DIEVAL MADELEINE

1965.1970

AZOV KOWALSKI EDWIGE
COGEZ TOURNANT THERESE

1967.1972

CUVILLIER CHARLINE

1968.1973

BOMY CARON PATRICIA

Une ambiance chaleureuse a accompagné le succulent repas préparé par le traiteur du Carnot.

Au MENU

Apéritif : Kir

Raviole de truffe blanche et St jacques à la bisque de HOMARD

Filet de bœuf « zingara »

Trilogie de fromages régionaux et son mesclun aux noix et raisins

Dôme chocolat vanille

Ceci accompagné de Bourgogne blanc, de bordeaux. Un café termine la rencontre.

NOS RETROUVAILLES EN 2014

Date : **DIMANCHE 6 avril 2014**

Lieu : **ESPE Lille Nord de France**
Site d'Arras
7 bis rue Raoul François
BP 30927
62022 ARRAS Cedex

Horaires : 10h45 **Assemblée Générale**

Si les fidèles connaissent encore des camarades de promotion non adhérentes, il faut les persuader de nous rejoindre.. dans l'Association bien sûr, mais aussi pour de l'A G et le repas amical.

Si certaines ont besoin d'être prises à la Gare, ...le signaler...

Les promotions à l'honneur : celles sorties en 4 et 9

Les adhésions en 2013

L'adhésion à l'Association se fait pour l'année civile et peut être envoyée dès réception du Bulletin.

L'inscription au repas est subordonnée au règlement de la cotisation pour les anciens et anciennes.

Deux possibilités sont offertes :

*Etre **Membre Actif** avec une cotisation de 15 Euros

*Etre **Membre Bienfaiteur** avec un don « supérieur » à 15 Euros

La cotisation doit être envoyée à :

Patricia BOMY
7 rue de la Citadelle
62123 GOUY EN ARTOIS

sous forme de chèque libellé à l'ordre de

A.A.A.E.E.N.I. d'ARRAS CCP LILLE 1724-66 H

Si vous réglez votre cotisation en dehors de l'inscription au repas vous voudrez bien joindre à votre chèque, le papillon ci-joint que vous pouvez également recopier.

Si vous préférez un ordre de virement envoyé directement aux CCP, inscrivez votre promotion à la ligne « message »

Nom (suivi du nom de jeune fille) :

Prénom :

PROMOTION :

Adresse personnelle :

Somme versée et correspondance éventuelle :

Les adhésions et la cotisation

Lors de l'Assemblée Générale, furent évoqués les problèmes liés au non renouvellement des adhésions, à celles qui ne s'en acquittent que tous les deux ans...

Nous avons eu de nouvelles adhésions et le bouche à oreille fonctionne avec l'aide d'internet et des « copains d'avant » !

Quelques conseils

Si vous voulez lors du repas être avec vos amis,

bien remplir les renseignements demandés, votre nom d'épouse et de jeune fille, votre prénom et celui de votre mari (s'il vient), votre promotion complète (ex si vous êtes de la promotion rentrée en 60, votre promotion est celle de 60/64, même si vous êtes sortie en 63 pour aller à Lille ou ailleurs, car la majorité de la promo est sortie en 64)

Si vous voulez recevoir tranquillement votre bulletin

Si vous déménagez, n'oubliez pas d'envoyer votre nouvelle adresse

Vérifiez que l'adresse qui figure dans le bulletin ne comporte pas d'erreur...

Si vous avez connaissance d'un décès, nous prévenir car sinon nous continuons à mettre le nom dans le bulletin au moins pendant deux ans puisque nous donnons deux ans pour vous mettre à jour des cotisations après rappel.

Le prochain Bulletin : le dictionnaire suite... en 2015 puisque l'inspiration nous a manqué pour 2014

N'oubliez pas alors vos idées pour :

- le dictionnaire : lettres M et N
- d'autres rubriques... Serge Carpentier nous a donné une idée, le Pas de Calais et la Littérature en envoyant des passages des 3 Mousquetaires où l'on cite des villages et villes de chez nous...
- Patricia a suggéré les dictées...

à vous d'en trouver d'autres...

Dans les projets de l'Assemblée générale 2014, une nouvelle assemblée générale extraordinaire est nécessaire afin de changer l'adresse du siège de notre association puisque l'adresse de l'ESPE est désormais rue Raoul François.

En rouge ce qui doit être modifié...

Si vous avez des remarques à faire avant l'Assemblée générale, les faire remonter par écrit à la Présidente, Merci.

**Statuts ASSOCIATION DES ANCIENNES ET ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE NORMALE ET DE
L'IUFM Nord Pas de calais Site d'Arras**

=====

Déclaration du 12 mai 1947, revue le 25 avril 1960 puis en 1975, puis le 18 juin 1989, puis le 9 avril 2006 et enfin le 7 avril 2013

Article 1,

Entre les anciennes et anciens élèves de l'Ecole Normale d'Institutrices du Pas de Calais et de l'IUFM Nord – Pas de Calais est fondée une société qui prend le nom de : Association des Anciennes et Anciens Elèves de l'Ecole Normale d'Institutrices et **de l'ESPE Lille Nord de France - Site d'Arras.**

Article 2

La société est formée par les membres actifs qui peuvent être : les anciennes et anciens élèves de l'Ecole Normale et de l'IUFM Nord –Pas de Calais-**Site d'Arras**, le personnel actuel ou ancien de l'Ecole Normale et de l'IUFM Nord –Pas de Calais- **Site d'Arras**, ainsi que les écoles annexes et d'application, les élèves d'une autre Ecole Normale, **d'un autre IUFM ou d'un ESPE.**

Article 3

L'Association a pour but d'entretenir des relations cordiales entre les anciennes et anciens élèves de l'Ecole Normale et de l'IUFM Nord- Pas de Calais- **Site d'Arras** et d'établir un lien permanent entre eux, l'Ecole Normale, l'IUFM Nord Pas de Calais et **l'ESPE Lille Nord de France, site d'Arras**

Article 4

L'Association a son siège à **l'ESPE Lille Nord de France, Site d'Arras, 7 bis Rue Raoul François 62022 Arras**

Article 5 :

Les ressources de l'Association se composent :

- 1) Des cotisations annuelles dont le montant est fixé annuellement en Assemblée générale
- 2) Des dons et subventions

Article 6 :

Les cotisations doivent être payées d'avance pendant le premier trimestre de l'année civile.

Article 7

Tout membre qui aura négligé de payer sa cotisation pendant deux années consécutives sera, après avertissement, considéré comme démissionnaire.

Article 8 :

Un membre qui, pour quelque raison que ce soit, cesse de faire partie de l'Association, n'a droit à aucun remboursement.

Article 9 :

L'Association est administrée par un conseil comprenant : Madame la **Responsable** ou **Monsieur le Responsable pédagogique de l'ESPE Lille Nord de France- Site d'Arras**, Membre de Droit, et **15 membres** élus pour 3 ans également choisis parmi les anciennes et anciens élèves de l'Ecole Normale d'Institutrices, de l'IUFM Nord- Pas de Calais- **et de l'ESPE Lille Nord de France -Site d'Arras.**

Article 10 :

Un conseil choisit parmi les 15 membres élus, une Présidente ou un Président, une vice-présidente ou un vice-président, une ou un Secrétaire, un ou une Secrétaire adjoint(e), une Trésorière ou un Trésorier, un Trésorier ou une Trésorière adjoint(e).

L'Assemblée générale peut nommer à la majorité des membres présents, des Président(e)s ou vice-Président(e)s, des membres honoraires.

Les membres du Bureau sont rééligibles. Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir du fait de cette fonction aucune rétribution ni remboursement de frais de mission ou de représentation.

Article 11 :

Tout membre du conseil d'administration qui, sans excuse valable, aurait manqué trois réunions successives, sera considéré comme démissionnaire de ses fonctions. L'Assemblée générale peut révoquer les membres du Conseil si la question figure à l'ordre du jour.

Article 12 :

Une Assemblée générale aura lieu chaque année à **l'ESPE Lille Nord de France- Site d'Arras**, sauf cas de force majeure.

Article 13 :

Les membres du Conseil d'Administration se seront réunis d'avance pour préparer l'ordre du jour de la réunion.

Article 14 :

Le Conseil rendra compte de son administration à l'Assemblée générale.

Article 15

Les élections des membres du Conseil d'Administration ainsi que les votes de l'Assemblée ont lieu au scrutin secret ou à main levée...

Article 16 :

L'Assemblée générale examine la situation financière présentée par la trésorière ou le trésorier, vote sur le compte rendu et le projet de budget et détermine chaque année l'emploi des sommes disponibles. Elle peut attribuer des fonds à la création et à l'entretien d'une bibliothèque réservée aux membres de l'Association, aider les membres qui traverseraient des circonstances difficiles et employer ses ressources à toute activité qui vise l'article 3.

Article 17 :

L'Association devra, au moins une fois par an, publier un bulletin ou une circulaire, qui contiendra les compte-rendu des réunions, les documents et renseignements d'un intérêt général pour les sociétaires.

Article 18 :

L'Assemblée générale peut prononcer, après enquête du Conseil d'Administration, l'exclusion d'un membre qui aurait commis une faute atteignant la dignité du corps enseignant ou dont l'activité aurait été contraire aux intérêts de l'Ecole laïque, sous réserve que la question figure à l'ordre du jour.

Article 19 :

Les statuts pourront être modifiés, en Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des votes exprimés, au scrutin secret ou à main levée, le projet de modification ayant été au préalable communiqué à tous les membres par la voie du bulletin ou par circulaire.

Article 20 :

En cas de dissolution, les fonds restés libres, après l'acquittement des dettes de l'Association seront remis à la Jeunesse au Plein Air du Pas de Calais.

Article 21 :

Si l'Association modifie ses statuts, elle devra redemander à l'autorité compétente, l'autorisation légale (loi du 1^{er} juillet 1901).

La Présidente

un autre Membre du Bureau

INTERVENTION DE MADAME DUBOIS RESPONSABLE PEDAGOGIQUE SITE IUFM D'ARRAS

Je vais vous donner quelques éléments de mesures de formation qui seront mises en place à la rentrée prochaine.

Les étudiants qui vont commencer leur cursus de master à la rentrée de septembre se verront formés au métier car ceux qui auront réussi le concours d'entrée seront en classe du M2.

Donc le concours est en nouveau en 1ère année comme au moment des PE1. Les étudiants qui vont entrer en master devront à la fois valider leur 1ère année et réussir toutes les épreuves du concours.

Je pense que ce concours aura des visées de connaissances suffisantes pour maîtriser les différents domaines de la polyvalence (français, mathématiques, histoire, sciences et conception du métier d'enseignant). Nous attendons des éléments officiels plus cadrés. Alors nous construirons une maquette de formation. Le master ne doit pas former qu'au concours, il doit former au métier. Notre tâche ne sera pas aisée. Il me semble qu'en 1ère année de master les étudiants auront 4 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée. Les étudiants qui à l'issue de la première année auront réussi les épreuves du concours et auront validé leur première année entreront en M2 et seront en mi-temps en classe, en responsabilité, en septembre 2014. Cela veut dire un mi-temps aussi à l'Université pour terminer leur master. Donc cette année sera très chargée.

Donc ce sera très lourd pour eux car il y aura non seulement cette responsabilité en classe mais aussi leur réflexion sur les situations qu'ils ont rencontrées.

Donc, en volume horaire, la formation à l'Université ne pourra pas être ce qu'il était auparavant (500 heures au lieu de 1000) Nous sommes en train de réfléchir à la mise en place d'une formation qui serait pertinente, efficace pour que les contenus scientifiques soient assurés en partenariat étroit avec les services académiques et les collègues qui assureront le suivi sur le terrain. Il faut que les étudiants soient formés au métier dans sa réalité et dans ses exigences à la fois disciplinaires et de savoirs pour enseigner. Il y aura un tronc commun quel que soit le niveau d'enseignement auquel on se destine. Ces nouvelles maquettes prennent en compte les processus d'apprentissage, les élèves en difficulté, le partenariat, le développement de l'enfant...etc. Ces thématiques sont nécessaires aujourd'hui pour enseigner.

Combien y a-t-il de postes au concours ?

180 postes mis au concours dans l'académie de Lille.

Pour le concours 2013 il y en a 485. On a donc multiplié par 2,5 les effectifs, ce qui est remarquable et intéressant. Il y aura donc des M1 qui passeront les épreuves écrites en juin et des M2. Vous voyez donc que les M2 auront une année lourde en investissement (s) et en engagement(s). Mais ces étudiants sont très motivés et très intéressés par ce métier.

Lors de la journée « portes ouvertes » d'hier nous avons reçu 90 étudiants très curieux de leur future formation, de la concrétisation des réformes. Ils voulaient des informations très précises.

Leur attitude nous a beaucoup rassurés et nous leur avons prouvé qu'ils avaient fait le bon choix.

L'annonce du nombre de postes au concours et le fait que ceux qui seront admis auront un salaire de fonctionnaire stagiaire font que la pompe se réamorce...C'est mon souhait.

**INTERVENTION DE MONSIEUR Dominique Guy BRASSART
DIRECTEUR de l'IUFM NORD – PAS-DE-CALAIS**

Je suis d'abord venu pour vous prier de m'excuser. Cela fait plus de 10 ans que je suis directeur de l'IUFM Nord-Pas-de-Calais et je ne suis pas venu vous saluer pendant tout ce long temps. Cette année était l'année où jamais puisque je mettrai fin à mon mandat de directeur, pour la bonne raison qu'il n'y aura plus d'IUFM à la rentrée universitaire prochaine et je ne suis candidat ni à l'administration provisoire ni à la direction de la prochaine ESPE. Il est bon qu'il y ait du renouvellement à la direction d'une école qui s'inscrira, selon le vœu du ministre Vincent PEILLON, dans une certaine tradition républicaine et en même temps essaiera de créer quelque chose de nouveau.

De façon un peu triviale, on peut dire que les Écoles normales ont été supprimées et les IUFM créés pour que les instituteurs « rattrapent » les professeurs du 2nd degré certifiés : même type de formation dans une même institution, même salaire, même carrière, et du coup aussi perte de l'allocation de logement et départ en retraite retardée pour les PE par rapport aux instituteurs. C'était le moyen et le prix à payer pour que la famille des enseignants de la maternelle aux portes de l'Université soit unifiée, sans nier la différence des ordres d'enseignement et des métiers, même s'il est question dans la réflexion actuelle de nuancer les ruptures entre le 1^{er} degré et le 2nd degré. Les débats des anciens autour du plan Langevin-Wallon et de l'École fondamentale ont été extrêmement vifs, vous vous en souvenez sans doute. On pense maintenant, au ministère, qu'il serait bon, utile et possible que des professeurs d'école aient des compétences telles qu'ils puissent enseigner aussi bien en CM, en 6^{ème}, en 5^{ème}.

Il y aura des ESPÉ en septembre 2013. Il faut, à mon avis, en faire quelque chose d'un peu plus consistant que ce que sont devenus les IUFM aujourd'hui. Dans notre académie en particulier, il me paraît nécessaire de bien montrer que l'outil de formation que sera l'ESPÉ sera l'affaire de tout le monde, au sein de la maison commune des Universités. Ce n'était manifestement pas le cas depuis 5 ans, avec l'intégration des IUFM à une seule université en janvier 2008. Et encore moins avec la mastérisation de la formation des enseignants à la mode Darcos. La formation semblait inutile. On pensait que pour devenir un bon enseignant (du 2nd degré), il suffisait de maîtriser la discipline académique de référence (mais quid des PE polyvalents ?) puis de se former « sur le tas » ou sur le dos des élèves. L'idée d'une formation professionnelle universitaire intégrée en alternance n'était évidemment pas dans l'air du temps sous

l'ancienne équipe présidentielle nationale voire locale. Les IUFM étaient devenus inutiles mais n'ont pourtant pas été fermés par l'ancien gouvernement.

L'ÉSPÉ, c'est l'espoir d'une refondation d'une formation professionnelle universitaire des enseignants, au service d'une refondation de l'École. Il faut souhaiter que ça marche, même si le stage en responsabilité des admis au concours, en 2nde année de master, sera lourd : un mi-temps. Je ne pense pas qu'on ait connu une alternance aussi équilibrée, où la part du terrain ait été aussi forte.

Vous avez gardé vos bâtiments, transformés et modernisés sous l'impulsion d'Albert RICHEZ, qui fut mon directeur d'École normale et mon collègue à Lille. Vous continuez à vous réunir dans vos locaux. Vous êtes attachés à ces pierres. Mais vous êtes aussi et surtout les pierres vives d'une maison invisible aux yeux de chair. A travers vos personnes, vos histoires, par les valeurs que nous partageons, vous êtes les témoins du passé et en même temps les garants de ce qui peut se passer dans quelques mois au sein des ÉSPÉ.

Bonne assemblée générale.

ministères. Normalement, le projet final d'accréditation doit être déposé pour le 15 mai. Il est inutile de vous dire que nous sommes tenus de travailler à marche forcée. Nous sommes confrontés à un temps politique que l'on peut comprendre à certains égards, mais ce temps politique n'est pas forcément le meilleur pour nous.

Je pense que nous sommes devant un pari : selon le modèle qui l'emporte et surtout selon la façon dont il sera mis en œuvre, on peut espérer retrouver une vraie professionnalisation. C'est la volonté forte du ministère, marquée notamment en master première année par l'importance accrue du stage, qui avait quasiment disparu, et par l'idée d'une formation par alternance. Autrefois, dans les écoles normales, on n'employait pas ce terme, mais on était véritablement en alternance avec une insertion progressive marquée par des stages d'observation puis en deuxième année par un stage long en responsabilité dans une école. On revient un peu vers ce fonctionnement, avec la difficulté qu'il faut désormais obtenir un master : deux logiques sont donc en tiraillement.

En ce qui concerne les locaux de l'ancienne école normale d'institutrices, il faut d'abord noter un attachement sentimental partagé par beaucoup. Depuis quelques mois déjà mon prédécesseur a restitué au Conseil général la partie historique, celle que vous avez le mieux connue. Décision inéluctable en raison de la baisse du nombre de stagiaires. Les locaux, bien que modestes par rapport à ceux de Douai, étaient devenus disproportionnés. C'était aussi la demande de l'organisme « France Domaine » qui calcule les m² occupés par les universités et les administrations. Nous étions largement excédentaires avec ces locaux des anciennes écoles normales dont nous avons hérité. L'IUFM de Douai s'est donc repliée sur une ancienne école d'application qui est, malheureusement, largement suffisante pour accueillir les effectifs actuels.

En ce qui concerne le Pas de Calais, le Conseil général est très attaché à l'héritage des écoles normales et à conserver au site une activité en lien avec l'éducation et la culture. Dans cet esprit, c'est le CDDP qui va occuper une partie des locaux restitués. Ceci, dans le cadre d'une politique de documentation articulée autour de deux centres importants, celui de Fives-Lille et celui d'Arras.

J'étais présent au Conseil d'administration du CRDP cette semaine. Les financements sont bien gagés pour l'aménagement des locaux. L'idée de l'université comme celle du directeur du CRDP est bien de développer un lien fort autour des questions de documentation. Nous allons vers un « quartier latin » d'Arras, avec l'Université, l'ESPE, le CDDP, les services culturels du département, l'école d'infirmières, etc. Un quartier qui se développe autour de l'enseignement et de la formation. L'histoire amène des bouleversements, mais nous restons dans une certaine continuité.

Voici ce que je peux vous dire le plus brièvement possible du côté de l'université d'Artois.

INTERVENTION DE MONSIEUR CHARLOT

DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DU PAS-DE-CALAIS

Bonjour à toutes et à tous.

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui. Votre présence montre votre attachement à l'école d'aujourd'hui mais aussi à ses valeurs essentielles qui sont la solidarité et l'amitié.

Si le soleil ne brille pas tous les jours, aujourd'hui il est de retour et je sais qu'il est très présent dans vos coeurs tous les jours.

Je souhaite, comme me l'a demandé votre présidente, vous présenter en quelques mots le projet de loi concernant la refondation de l'école de la République.

On est en train de passer d'une école où on supprimait les moyens au fur et à mesure à une école dans laquelle la formation, le premier degré et le numérique deviennent des priorités. Cette loi est également une loi de programmation.

Ainsi 60 000 postes seront créés sur les cinq années du quinquennat. Ces moyens concerneront pour près de la moitié la formation initiale et pour une autre part le premier degré qui bénéficiera, hors démographie, de 7000 postes pour le dispositif plus de maîtres que de classes et la scolarisation des enfants de moins de trois ans des enfants issus des milieux les plus fragiles socialement. Ces moyens traduisent pleinement la priorité accordée au premier degré pour une double raison. D'une part, les seules créations de postes hors démographie sont accordées à l'école primaire. Ce choix va permettre de rompre avec cette spécificité française qui a toujours consacré plus de moyens au second degré, oubliant que l'école primaire est le lieu des apprentissages fondamentaux qui conditionnent fortement le devenir des élèves. D'autre part, les programmes de l'école maternelle et élémentaire et le socle commun vont faire l'objet d'une nouvelle écriture.

Permettez-moi d'insister sur l'opération plus de maîtres que de classes qui constitue la grande priorité pour le département du Pas-de-Calais. Nous allons consacrer l'équivalent de 36 postes pour ce dispositif. Notre ambition c'est de rompre avec la fatalité actuelle de l'école en l'amenant à devenir l'instrument de

la réussite sociale et non son simple reflet. Ce dispositif va nous permettre d'innover en modifiant en profondeur les pratiques professionnelles et le travail en équipe. Les principaux bénéficiaires doivent en être les élèves des territoires les plus fragiles socialement. Les enquêtes internationales prouvent que c'est sur ces publics que nous devons faire porter nos efforts.

Passons maintenant à l'accueil des enfants de moins de 3 ans. Je souhaite vous préciser que le département scolarise plus de 30 % d'enfants de moins de trois ans. L'objectif fixé par le ministre pour 2017 est donc déjà atteint. Toutefois, l'analyse de cette scolarisation montre que nous n'avons pas réussi à faire vivre cette priorité en la centrant, comme le demande la future loi, sur les territoires les plus déshérités. Avant d'accroître quantitativement cette scolarisation, j'ai fixé deux priorités.

La première concerne le qualitatif. La mission maternelle travaille actuellement sur la construction d'outil de formation pour améliorer durablement l'efficacité de cette scolarisation précoce.

La deuxième consiste à mieux repérer les territoires qui seront concernés par cette scolarisation. La cohérence avec la future politique de la ville sera recherchée avec cette volonté permanente de répartir de manière inégalitaire les moyens pour mieux répondre aux besoins des élèves et de travailler en étroite liaison avec les communes.

Enfin j'attends beaucoup de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education pour nous accompagner dans ces innovations mais aussi pour former des enseignants sachant mieux répondre aux besoins des élèves les plus fragiles.

Merci de votre attention.



7 avril 2013











LES MOTS DES ANCIENS ET DES ANCIENNES

Monsieur LAFFONT

Je vous remercie de votre invitation à participer à l'assemblée générale annuelle de l'Association des Anciennes et Anciens élèves le 7 avril 2013. Malheureusement, Toulouse est loin d'Arras, je dirai même de plus en plus loin avec les années et je ne pourrai me rendre à votre invitation. Je vous prie donc de bien vouloir m'excuser auprès des membres de l'Assemblée et je ne manquerai pas d'avoir une pensée pour vous.

Je vous souhaite une agréable journée...

Monsieur FOURTHIN

Hélas comme l'an dernier, je ne pourrai participer à votre assemblée générale, pas plus que Véronique car nous sommes retenus par des obligations familiales.

Merci pour cette invitation qui nous a fait très plaisir ; nous espérons que ce n'est que partie remise, transmettez à toutes les anciennes nos meilleurs vœux de réussite pour cette journée de l'amitié et du souvenir qui, je n'en doute pas méritera encore une fois son nom !...

Françoise ROSSIGNOL

Vous avez eu la gentillesse de me faire parvenir le Bulletin 2013 et je vous en remercie.. Par ailleurs vous me conviez à l'Assemblée générale de l'association... engagée de longue date je ne pourrai malheureusement pas y assister et vous prie de bien vouloir accepter mes excuses. Bien cordialement à toutes.

Paule HENDRIX - LALLART (1945/49)

Voici venu le jour où il nous faut renoncer à la rencontre annuelle dans notre chère Ecole Normale : l'âge avec ses petits et gros ennuis en sont la cause.

Je me souviens d'un soir d'euphorie avant le grand départ en 1949 où j'affirmais, faisant presque le serment de revenir chaque année à l'EN « et s'il n'en reste qu'un je serai celui-là ».

L'Association des Anciennes venait d'être recréée par Mme Bétrémieux (Gabrielle Delacroix) et nous avons grand plaisir à servir le repas ce jour-là. C'était très sympathique.

J'ai été fidèle autant que possible, bien que rencontrant peu de camarades de ma promotion (1945/1949)

C'était ignorer les aléas de la vie.

Merci à tous et à toutes pour ces heures inoubliables de vrai bonheur.

Mes amitiés à ceux et celles qui me connaissent et bonne journée – Yvonne Réal Denecker m'en donnera des nouvelles.

Merci pour le merveilleux bulletin qui fera toujours le lien.

Merci pour les photos.

Merci à tous ceux et celles qui participent à l'élaboration de ce chef d'œuvre.

Merci particulièrement à Mme Sinthomez pour son dictionnaire, combien original et prolix ! Une merveille, une source intarissable !!!!

Je le lis longuement et reviens souvent sur les 65 pages.

Je lis aussi avec intérêt les allocutions des personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes. J'avoue que cela ne me reconforte pas, ce serait plutôt inquiétant pour l'avenir.

Qui vivra verra !

Merci particulièrement à Mme Bomy pour tout ce qu'elle a fait et continue pour l'EN, pour l'association et pour nous.

Merci aussi particulièrement à notre Présidente Marie Jo, qu'elle aille jusqu'au bout !

Je vous embrasse tous et toutes.

Paule nous a quittées le jour de Noël...

Yvonne DENECKER REAL (1945/49)

Ce mot pour dire que je penserai bien à vous Dimanche et demande de bien vouloir présenter mes regrets à notre Assemblée ainsi que mes souhaits de chaleureuse journée

Josiane DESRUELLES DELELIS (1945/49)

Un bonjour empreint de sympathie à toutes celles qui se souviennent de moi.
Personnellement je ne les oublie pas. Excellente journée !!

Liane SALGUES BILOT (1946/50)

... j'espère que tu continueras à m'envoyer un petit mot sur le menu, comme c'est la coutume aux retrouvailles...Bravo pour le bulletin.

Liliane DAMBRINE ROBILLARD (1945/49)

Désolée de ne plus pouvoir me déplacer facilement. Bonjour à vous toutes avec une pensée particulière à Yonne Réal toujours fidèle au poste. Merci pour tous ces articles de la Revue : j'ai été contente d'y retrouver Melle Leroy, notre prof d'histoire si intéressante !

Je vous envoie quelques photos de notre Promo. La promo 1945/49 a été la 1^{ère} à revenir après la guerre, dans l'école Normale d'Arras. Comme les locaux de l'école normale de Douai, n'était pas en état de recevoir ses normaliennes - vu l'état dans lequel les troupes allemandes les avaient laissées, elles sont venues à Arras durant l'année scolaire 1945/46. Afin que les 2 promos fassent connaissance, Melle Flamant nous avait partagées en trois classes par ordre alphabétique : c'est ainsi que je me suis retrouvée voisine de Jacqueline Robert et qu'a commencé notre longue amitié. (devise de promo, instructions reçues pour faire la rentée du 1^{er} octobre 1945 : les différentes choses que nous devions apporter, sans oublier les cartes d'alimentation. L'orchestre que nous avions organisé pour la fête de fin d'année : à cette occasion, d'autres normaliennes avaient confectionné des travaux de couture ou de tricot qui étaient vendus pour payer notre voyage de fin de scolarité : nous sommes allées avec Melle Flamant à Bayonne, Ciboure, Biarritz et même dans un village basque : comme nous avons raté le train, nous avons été hébergées dans l'école et le lendemain matin, on nous a donné un peu de pain et du lait tout chaud qui venait d'être traité. *(les photos seront exposées lors de la prochaine AG, faute de pouvoir les reproduire dans le bulletin)*

Monique LOOCK DUPUIS (1949/53)

Je vois toujours arriver ce bulletin avec émotion. Merci

Madeleine DAUCOURT LEPOIVRE (1952/56)

Toujours reconnaissante à notre ENF . Cordialement.

Marie Thérèse VANDEVILLE DECROIX (1961/1962)

Avec émotion et reconnaissance

Lucienne STRASEELE DESEQUE (1959/1963)

J'ai attendu avant de vous adresser ce courrier... mais hélas, je ne pourrai vous rejoindre le 7 avril prochain, je suis en effet en concert chorale à Valenciennes...ce sera la première fois que je ne participerai pas à l'Assemblée Générale néanmoins je serai parmi vous par la pensée...et je vous prie de m'excuser...avec toute ma fidèle amitié !

Claudine BLIN (1964/68)

Je n'ai pas vu passer ces trois derniers mois, ce qui fait que je ne me suis pas inscrite pour le repas des anciennes pourtant je m'y étais engagée auprès de Thérèse FLAHAUT et du groupe qu'elle a mis en place sur facebook... je vous souhaite une excellente journée entre anciennes...

Liliane GUILLEMANT DEGOND (1936/39)

Pour toujours « exilée » en Touraine et ce depuis 1942 (je suis de la « prestigieuse » (!!!) promotion 1936/1939) je ne me déplace plus beaucoup, ne pourrai donc assister au repas, je regrette beaucoup et penserai bien à vous toutes le 7 avril. Un baiser supplémentaire à Jeanne TACQUET et Lucienne LENGOND... Une « mouette » en exil...

Lucienne SIMON PENNEL (1946/50)

Je n'aurai pas encore le très grand plaisir de participer aux retrouvailles du 7 avril. L'âge et ses problèmes en sont la cause. Revoir les Anciennes ! Ce serait la Joie !

Bonne journée à tous Bien cordialement...

Janine DEGORGUE GAY (1947/51)

N'ayant pu être des vôtres le 25 mars 2012, nous comptions nous « rattraper » cette année ! Malheureusement le dimanche 7 avril est suivi d'un rendez-vous médical important prévu depuis trois mois...nous sommes sincèrement désolés des mauvaises surprises que nous réservent nos calendriers ! que n'avons-nous le don d'ubiquité ! Nos pensées seront, elles, auprès de vous ! Toujours aussi fidèlement...

Serge et Marie Claude CARPENTIER BECOUE (1958/62)

J'ai pris connaissance, avec grand plaisir, du nouveau bulletin. Bonnes ou mauvaises, les informations qu'on peut y trouver nous relient au passé tout en laissant ouverte la voie des espoirs en l'avenir.

Chaque année, à la même période, pour les exilés (volontaires) que nous sommes, se pose la lancinante question de savoir si nous pourrons, enfin, participer à notre assemblée...

Pour 2013 nous devons y renoncer, contraints et forcés ! je viens de rompre un talon d'Achille (il faut toujours que je me fasse remarquer !) et suis donc indisponible pour de longues semaines... accepte donc toutes nos excuses et nos sincères regrets pour cette absence à une assemblée générale que nous souhaitons riche d'idées et chaleureuse de pensées. Bien amicalement,

Thérèse LANDJERIT DEFONTE (1959/63)

Ayant appris la date des retrouvailles à l'école normale trop tard, nous ne pourrons pas être des vôtres cette année encore. Nous vous souhaitons une agréable journée. Toutes nos félicitations pour le bulletin toujours aussi agréable à lire...

Anita LEGRAND CAMPION (1959/63)

Impossibilité d'assister au repas ! Désolée ! Très bonne journée à tous... Amitiés...

Danièle COUPAYE FABIJAN (1959/63)

Nous a fait parvenir un document exceptionnel : la photocopie d'un diplôme et d'une médaille découverts et achetés chez un brocanteur et qui concernait la famille du mari de Danièle (sera exposé lors de la prochaine AG . Merci Danièle

Jocelyne DEWEZ GAYOT (1960/64)

Bravo pour le bulletin toujours aussi intéressant et évocateur de bons souvenirs et grand merci à ceux et celles qui se dévouent pour que l'association perdure. Amitiés aux anciennes...

Maddie POTTEL BERTIN (1959/63)

Je suis toujours très heureuse de recevoir le bulletin, merci à tous ceux qui oeuvrent à sa parution !... Sincères amitiés...

Marie Rose DANEL RAVAUT (1965/1970)

Impossibilité cette année car à l'étranger à cette date. Bonjour aux anciennes et à Thérèse Clément en particulier...

Jeanne DEMORY DELEURY

Institutrice détachée par l'Inspection Académique à l'Intendance de l'Ecole Normale d'Institutrices auprès de Mme Bodilis puis Melle Paloux du 1^{er} octobre 1948 au 1^{er} septembre 1969... meilleur souvenir...

Jeannine RIOQUIER MERLIER (1951/55)

Je vous remercie pour le journal, cela me rappelle tant de souvenirs... Avec mes amitiés

LE PAS DE CALAIS ET LA LITTÉRATURE

Chères et chers amis lecteurs,

Depuis quelques temps, l'envie m'a saisi de re-relire certains classiques parcourus au cours de ma préadolescence. Je ne citerai, parmi tant d'autres, que les plus courants (si je puis m'exprimer ainsi) à savoir V.HUGO, A.DUMAS, E.ZOLA, J.VERNE...

Et, je viens de me replonger, avec délices, dans « Les trois Mousquetaires » que m'avait conseillé mon maître d'école de CM1, M.BEL, quand, soudain, au détour d'une page, je me suis retrouvé dans mon Pas-de-Calais natal...Quelle émotion ! J'ai eu envie de vous la faire partager. J'espère que vous pardonneriez tant de prétention.

Les Trois Mousquetaires - Chapitre LXV - Le jugement : Edition La Pléiade, chez Gallimard.

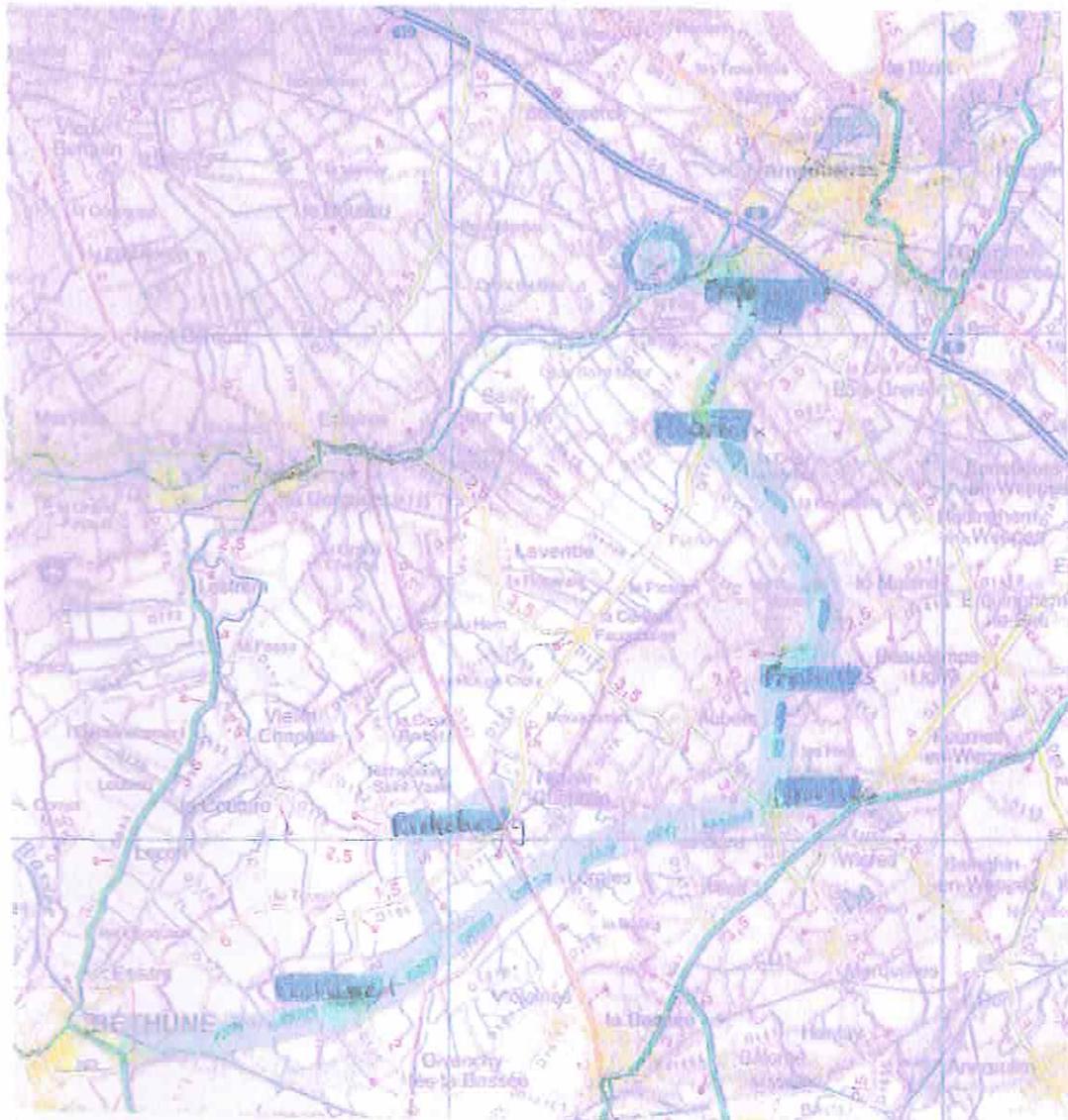
Page 678 : " On traversa en silence le village de FESTUBERT, ...Puis on longea le bois de RICHEBOURT; arrivés à HERLIER (Herlies sur la carte Michelin), PLANCHET qui dirigeait toujours la colonne, prit à gauche...La cavalcade prit le grand trot. Un peu au-delà de FROMELLES, l'orage éclata...Page 679 A la lueur d'un éclair, on aperçut le village d'ERQUINHEM (ERQUINGHEM/l'ys sur la carte Michelin). " Est-ce là ? demanda D'Artagnan.

NB. Le parcours approximatif est sur la carte jointe en pièce annexe. Et, nos amis sont à la poursuite de Milady de Winter qui vient d'assassiner Constance BONNACIEUX... Quel suspense !

Pages 1050 & 1051 "...en effet, au détour du chemin, on aperçut le petit village d'AUNAY;
(Annay-sous-Lens)

"...Le paysan prit le sentier en invitant le prince à le suivre...Au bout de 10', on était arrivé aux ruines d'un vieux château ; ces ruines couronnaient le sommet d'une colline...A un quart de lieue à peine, on découvrait Lens aux abois et devant Lens toute l'armée ennemie...D'un seul coup d'oeil, le prince embrassa l'étendue qui se découvrait à ses yeux depuis Lens jusqu'à Vimy..."

Page 1052 -"...Le prince indiqua à chacun son poste ; le maréchal de Grammont devait tenir l'extrême gauche et devait s'appuyer sur Méricourt. Le duc de Chatillon formait le centre. Enfin, le prince, qui formait l'aile droite, restait en avant d'AUNAY..."



Amies et amis lecteurs, bien le bonjour ! Le Pas-de-Calais est encore à l'honneur; vous allez pouvoir en juger.

Eh, oui ; la saison 1 est terminée ! La saison 2 commence. Athos est devenu le comte de la Fère, Aramis l'abbé d'Herblay, Porthos le seigneur de Bracieux et d'Artagnan est toujours lieutenant des mousquetaires sous les ordres de Mazarin...

Nous voilà, chevauchant avec le Vicomte Raoul de Bragelonne et le comte de Guiche pour rejoindre l'armée du Prince de Condé dans le nord de la France :

Chapitre XXXII - Escarmouche.

Page 1011 " Les chevaux plus ménagés que la veille s'arrêtèrent vers quatre heures du soir à ARRAS..."

Page 1012 "Le gouverneur du comte de Guiche...proposa, en conséquence, de prendre un chemin de traverse qui tenait le milieu entre la route de Lens et celle de Béthune. A ABLAIN (Ablain St Nazaire), on prendrait des informations..."

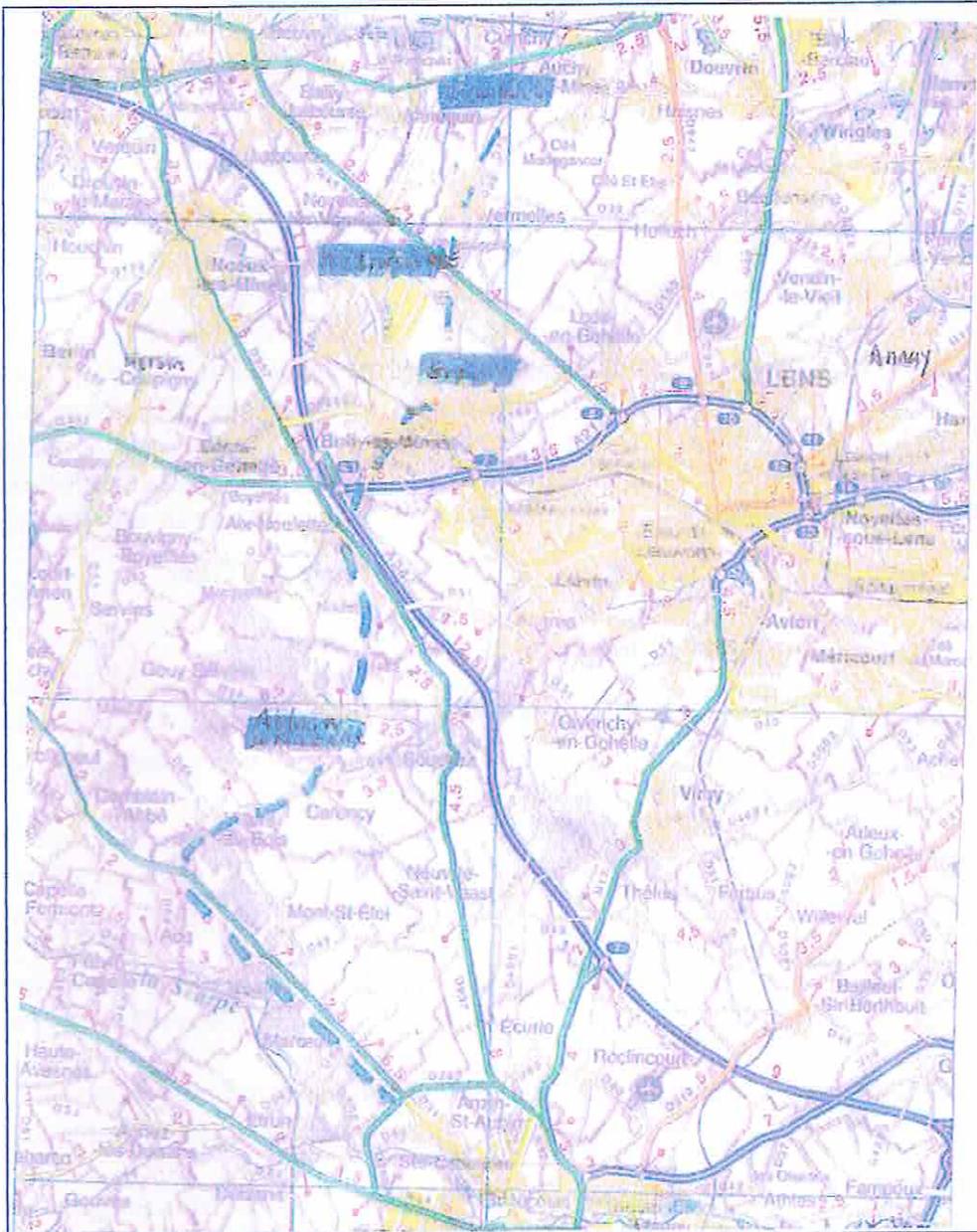
Page 1013 " On arriva jusqu'à ABLAIN sans accident. Là, on apprit que M. Le Prince avait quitté effectivement BETHUNE et se tenait entre CAMBRIN et LA VENTHIE (Laventie).

Chapitre XXXIII - Le moine

Page 1018 " Merci, et que Dieu vous récompense ! Il y a une auberge à une demi-lieue d'ici en suivant cette route et à une lieue à peu près au de-là de l'auberge vous trouverez le village de GRENAY (Grenay).

Page 1024 " ...si vous voyez passer un cavalier...ayez la bonté de lui dire...que j'ai continué ma route et que je compte dîner à Mazingarbe et coucher à CAMBRIN".

Voilà, c'est fini pour aujourd'hui ! Prochain et dernier épisode dans peu de temps. (L'armée du prince de Condé n'attend pas.)



Chères et chers "fans" d'Alexandre Dumas,

Nous voici au terme de notre périple en terre d'Artois et de Flandre...

Chapitre XXXVI. La veille de la bataille. (1) celle de LENS qui opposa l'armée du roi de France, commandée par Le Grand Condé - Louis II de Bourbon - à celles du Saint Empire Romain Germanique (essentiellement des espagnols) menée par l'archiduc Léopold. Elle se déroula le 20 août 1648 et déboucha, après la victoire des Français, sur les traités de Westphalie qui mirent fin à la guerre de Trente ans. (Le roman de Bernard Clavel - Les colonnes du ciel- se situe sur cette période mouvementée.)

Page 1042 (rappel : Raoul de Bragelonne et le comte de Guiche ont fait halte à MAZINGARBE.) "...Les jeunes gens montèrent aux plus hautes fenêtres de la maison qui dominaient les environs et virent effectivement poindre du côté de MARSIN (en fait, Hersin-Coupigny) et de LENS un corps nombreux d'infanterie et de cavalerie..." "...La petite troupe prit au trot le chemin de CAMBRIN où l'on croyait trouver Le Prince; mais il n'y était plus, depuis la veille, et s'était retiré à LA BASSEE..."

Page 1044 - "...L'ennemi avait dû passer la Lys à ST VENANT et marchait sur LENS..."

Page 1047 - "... (Condé) -Où l'armée a-t-elle passé La Lys ?

(le prisonnier) - Entre St-VENANT et AIRE.

(Condé) - Et elle marche

(le prisonnier)- Sur LENS.

Merci de votre attention

Serge CARPENTIER

La Dictée en remontant le temps de 2013 à 1919

Dictée BEPC 2013

extrait d'un texte de Laurent GAUDE

Tous les émigrants n'étaient pas obligés de passer par Ellis Island. Ceux qui avaient suffisamment d'argent pour voyager en première ou en deuxième classe étaient rapidement inspectés à bord par un médecin et un officier d'état civil et débarquaient sans problèmes. Le gouvernement fédéral estimait que ces émigrants auraient de quoi subvenir à leurs besoins et ne risqueraient pas d'être à la charge de l'Etat. Les émigrants qui devaient passer par Ellis étaient ceux qui voyageaient en troisième classe [...] dans de grands dortoirs non seulement sans fenêtres mais pratiquement sans aération et sans lumière, où deux mille passagers s'entassaient sur des paillasses superposées.

1998 - Brevet Série Collège -
Français - Dictée

Le train filait, à toute vapeur, dans les ténèbres.

C'était par une nuit sans lune, sans air, brûlante. On ne voyait point d'étoiles, et le souffle du train lancé nous jetait quelque chose de chaud, de mou, d'accablant, d'irrespirable.

Partis de Paris depuis trois heures, nous allions vers le centre de la France sans rien voir des pays traversés.

Ce fut tout à coup comme une apparition fantastique. Autour d'un grand feu, dans un bois, deux hommes étaient debout.

Nous vîmes cela pendant une seconde : c'était, nous sembla-t-il, deux misérables, en haillons, rouges dans la lueur éclatante du foyer, avec leurs faces barbues tournées vers nous, et autour d'eux, comme un décor de drame, les arbres verts, d'un vert clair et luisant, les troncs frappés par le vif reflet de la flamme, le feuillage traversé, pénétré, mouillé par la lumière qui coulait dedans. Puis tout redevint noir de nouveau.

D'après Guy DE MAUPASSANT, *La Peur*, 1882.

Indications portées au tableau :

- en haillons
- d'après Guy de Maupassant, *La Peur*, 1882.

La dictée 2000

Voici le texte de dictée qui a servi à évaluer la maîtrise de l'orthographe grammaticale et lexicale dans les académies de Paris, Créteil et Versailles.

Le Petit Gavroche

Pourtant il avait un père et une mère. Mais son père ne pensait pas à lui et sa mère ne l'aimait point. C'était un de ces enfants dignes de pitié entre tous qui ont père et mère et qui sont orphelins.

Il n'avait pas de gîte, pas de pain, pas de feu, pas d'amour ; mais il était joyeux parce qu'il était libre. V Hugo

Soit un texte de 63 mots (dont trois fois « père » et « mère » et cinq fois « pas » et « de », aux accords enfantins et sans aucun mot difficile si on excepte l'accent circonflexe de gîte.

Pour mémoire, jusqu'en 1999, le texte de dictée ne comptait jamais moins de 150 mots – et souvent plus de 200 – et comportait davantage de difficultés sans pour autant constituer, loin de là, un répertoire des difficultés de la langue française.

Consignes aux correcteurs.

On attribuera ½ point pour la graphie correcte des mots suivants : Mais, à, aimait, ces, la marque du pluriel dans enfants dignes, pitié, tous, sont, orphelins, gîte, parce qu'.

On enlèvera un maximum de 2 points pour d'autres fautes commises, à raison d'1/2 point par faute.

Extrait de "Contre-expertise d'une trahison. La réforme du français au lycée"

Agnès JOSTE – Mille et une nuits – Arthème FAYARD 2002

RENTREE 2000 : POUR UNE VERITABLE EVALUATION DE L'ORTHOGRAPHE

On ne peut vraiment rien trouver de plus délicieux, de plus retiré que ce petit village perdu au milieu des roches, intéressant par son double côté marin et pastoral. Tous pêcheurs ou laboureurs, les gens d'ici ont l'abord rude, peu engageant. Ils ne vous invitent pas à rester chez eux, au contraire. Peu à peu pourtant ils s'humanisent, et l'on est étonné de voir sous ces durs accueils des êtres naïfs et bons. Ils ressemblent bien à leur pays, à ce sol rocailleux et résistant, si minéral, que les routes même au soleil prennent une teinte noire pailletée d'étincelles de cuivre et d'étain. La côte qui met à nu ce terrain pierreux est austère, farouche, hérissée. Ce sont des éboulements, des falaises à pic, des grottes creusées par la lame, où elle s'engouffre et mugit. Lorsque la marée se retire, on voit des écueils à perte de vue sortant des flots leurs dos de monstres, tout reluisants et blanchis d'écume, comme des cachalots gigantesques échoués.

Alphonse Daudet, *Contes du lundi*

Modèle de dictée le Samedi 7 juin 1919

La mort d'un brave

Tout à coup, un grand cri s'éleva de la place et je ne vis plus rien que mon père penché vers nous et portant une forme humaine entre les bras. Dix hommes de bonne volonté coururent à une échelle que je n'avais pas aperçue et qu'il touchait pourtant du pied. Le corps fut descendu de main en main et porté à travers la foule dans la direction de l'hôpital tandis que mon père faisait un signe à ses camarades, recevait un énorme jet d'eau sur tout le corps et se replongeait tranquillement dans la fumée et reparut au bout d'une minute et cette fois en apportant une femme qui criait.

Edmond About

Ilbois de juin 1920

Vendredi 4 juin 1920

Orthographe.

Un déjeuner.

"j'ai eu de la chance". Une maison blanche, la façade ensoleillée, m'a tout de suite attiré. Près du seuil, sur un banc de bois, un vieux chauffait dans la claire lumière. Et nous nous sommes entendus sans peine. Il m'a fait entrer dans une cuisine très propre, et sur une famille de sarmants ^{ou} Sabru a fait cuire une omelette au lard que je n'oublierai jamais. Puis, montée sur une chaise, elle a décroché du plafond un jambon fumé qu'elle a entamé pour moi. J'ai à portée de ma main, une miché de pain frais, dont je me taillais, souvent, de larges tranches. Et le vieux, souvent aussi, emplissait mon verre d'un vin rosé, pétillant et sec.

Devant moi, près de mon verre où se jouaient des bulles microscopiques, des confitures de mirabelle dans un pot de grès, semblait de l'or translucide.

Maurice Genevoise
"Sous l'ordure"

2014 année d'élections municipales... Comment un enfant de CM2 en Mars
1920 définissait-il un citoyen, (extrait)

ÉCOLE BURVIN

Vu:
Le Directeur,
P. BOULET

Mardi 3 Mars 1920

Instruction Civique.

1: Quelles sont les conditions requises pour avoir le titre de citoyen.

On appelle en France, citoyen, tous les enfants d'une même patrie. Un vrai citoyen vote bien, et n'a pas été condamné à de peines infamantes.

Quels sont les droits et les devoirs du citoyen.

Tous les citoyens sont égaux entre eux.

Il doit aimer sa patrie. La servir jusqu'à la mort s'il le faut. Il doit remplir son devoir de soldat.

Qu'est-ce qu'une commune. Par qui est-elle administrée? Comment sont élus les conseillers municipaux.

La commune est une réunion de Français et de Françaises qui demeurent libre, dans une petite étendue de terrain, dont les limites sont fixées par la loi. C'est la plus petite de nos divisions administratives.

Elle est administrée par un maire. Il a sous ses ordres des conseillers municipaux qui ^{sont} élus par les électeurs de la commune, tous les quatre ans.

Quels sont les attributions du maire?

Le maire dirige les affaires de la commune. Il est l'agent et le représentant du conseil qui l'a choisi. Il est officier de

RECOMMANDATIONS

ADRESSÉES A L'ÉLÈVE QUI REÇOIT LE PRÉSENT CAHIER.

Enfant!

Ce cahier vous est remis pour être le compagnon et le témoin de vos études durant tout le temps que vous passerez à l'école.

Tous les mois environ, vous y remplirez quelques pages seulement; vous y écrirez le devoir que l'on vous aura donné à faire; ce devoir, vous le ferez de votre mieux, en classe, sans vous faire aider de personne, de manière que ce soit bien votre propre travail, et non pas celui d'un camarade ou d'un maître. Et vous continuerez ainsi jusqu'à votre sortie de l'école, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de treize ans ou jusqu'à ce que vous ayez obtenu le certificat d'études.

A mesure que ce cahier se remplira, vous aurez le plaisir de voir vous-même, en le feuilletant, les progrès que vous aurez faits : on pourra les mesurer d'un coup d'œil en comparant les dernières pages aux premières; on verra si vous avez mérité de passer du *cours élémentaire* au *cours moyen*, et de celui-là au *cours supérieur*.

Ces devoirs mensuels ainsi réunis ne formeront ensemble qu'un bien petit volume. Cependant ils seront en quelque sorte le résumé de toute votre enfance, l'histoire sommaire de vos six ou sept années d'études. Vous serez heureux d'emporter ce souvenir de votre école le jour où vous en sortirez pour n'y plus revenir; vous garderez soigneusement ce modeste recueil, qui témoignera devant vous-même et devant tous de ce que vous avez été dans votre jeune âge.

Enfant! faites en sorte de pouvoir un jour regarder cet abrégé de votre vie scolaire sans avoir à en rougir! Il n'est pas indispensable pour cela que vous soyez un des premiers élèves de votre classe : l'avantage de ce cahier, c'est précisément qu'il n'a pas pour but de vous comparer avec vos camarades, mais de vous comparer successivement vous-même avec vous-

(Voir la suite à la page 3 de la couverture.)

même. Il ne s'agit pas de montrer si vous êtes plus intelligent, plus habile, plus instruit que tel ou tel autre élève, mais bien de montrer, chaque année, chaque mois, si vous êtes plus habile et plus instruit que vous ne l'étiez quelque temps auparavant, si vous avez tâché de valoir mieux aujourd'hui qu'hier, si vous tâcherez de valoir mieux encore demain qu'aujourd'hui.

Appliquez-vous, enfant ! Le cahier est là sous vos yeux, encore tout blanc, prêt à recevoir tout ce que vous saurez y mettre de bon, tout ce qui peut vous faire honneur et en même temps faire plaisir à vos parents et à vos maîtres : de belles pages d'écriture, de bonnes dictées, des devoirs soignés d'histoire, de géographie, de calcul. Appliquez-vous dès les premières pages ; si celles-là sont remplies à votre satisfaction, vous voudrez que les suivantes le soient mieux encore.

Faire toujours des efforts, afin de faire toujours des progrès ; c'est la loi de l'école parce que c'est la loi de la vie ; les hommes y sont soumis tout comme les enfants. Ce cahier vous aidera peut-être à vous la rappeler en vous invitant à vous examiner vous-même fréquemment.

Enfant ! songez encore à ceci : on ne travaille pas pour soi seul dans ce monde, on travaille aussi pour les autres. Les petits enfants eux-mêmes sans y penser travaillent pour leur pays. Car les bons écoliers feront les bons citoyens. Si vous employez bien vos jeunes années, si vous profitez sérieusement de tous les moyens d'instruction que la République prend soin d'offrir à tous ses enfants, vous pourrez rendre un jour à la patrie ce que la patrie fait aujourd'hui pour vous. La France a besoin de travailleurs et de gens de bien ; vous serez un de ceux-là si vous vous y préparez dès maintenant. Ne perdez donc pas votre temps, vous n'en avez pas le droit : le paresseux fait du tort à lui-même sans doute, mais il fait tort surtout à son pays.

Si vous traversez quelque moment de faiblesse et de découragement, enfant, ne vous laissez pas abattre, et pour reprendre courage, dites-vous tout bas à vous-même : non, je ne veux pas être un inutile sur la terre, un ingrat envers ma famille, un ingrat envers la France. Je veux travailler. Je veux devenir meilleur, non pas seulement parce que c'est MON INTÉRÊT, mais parce que c'est MON DEVOIR.

MEMBRES ACTIFS 2013

1933 / 1936	Mme CHOPIN – LARRIBIERE Yvonne 139 Boulevard Henri Martel	62310 AVION
	Mme DUFOURMENTELLE – MARTIN Aline 91 Av. J.F Kennedy	62000 ARRAS
1934 / 1937	Mme DE SAINTE MAREVILLE – PERICAUD M. Ange Résidence Les Roses 3 Rue du Professeur Langevin	51200 EPERNAY
1936 / 1939	Mme GUILLEMANT – DEGOND Liliane 98 Avenue de la République	37170 CHAMBRAY LES TOURS
	Mme PETIT – TACQUET Jeanne 65 Rue Grassin - Balédans	62000 ARRAS
1937 / 1940	Mme LAFONTAINE – DETOEUF Huguette 22 rue du Val de Tourame	13770 VENELLES
	Mme TAQUIN – ZEDDE Denise 46 Rue de Pierrefonds	62223 ST LAURENT BLANGY
1938 / 1941	Mme BROCAL – DELVALLEZ Félicie Résidence St Jean de Luz 33 Allée Pascal	62000 DAINVILLE
	Mme VASSE – FONTAINE Raymonde Rés. Vauban Apt 22 11 Rue de l'Abbé Halluin	62000 ARRAS
1941 / 1945	Mme THIERENS – DEFOSSEUX Jeanne 51 Rue de la Perche	62300 LENS
1942 / 1946	Mme ALEXANDRE – ROBIN Renée 23 Rue Pasteur	59152 GRUSON
	Mme MAROT Madeleine 114 Impasse Germon	62400 BETHUNE
1944 / 1948	Mme GRANDAMME – DORLEANS Thérèse 18 Rue Messenger	59130 LAMBERSART
	Mme HUGO – STIEVENARD Julienne 87 Rue du Dr Laënnec	62110 HENIN BEAUMONT
1945 / 1949	Mme DAMBRINE – ROBILLARD Liliane 23 rue A. Lefebvre	62670 MAZINGARBE
	Mme DENECKER – REAL Yvonne 3 Voie du Jura	62217 BEAURAINS
	Mme DESRUELLES – DELELIS Josiane 1211 Route Nationale	62117 BREBIERES
	Mme GUIGNARD – DELABY Ginette 13 Rue Picasso	86530 NAINTRE
	Mme HENDRICX – LALLART Paule 540 Rue neuve	59226 LECELLES
	Mme LAMARRE – VIDRIL Georgette 1858 Bd du Corail La Galinette	83250 LA LONDE LES MAURES
	Mme POLLET – GUERLET Denise 9 Cité des Castors	62250 MARQUISE

1946 / 1950	Mme BULOT Denise 784 Rue Jean Jaurès	62700 BRUAY la BUISSIÈRE
	Mme SALGUES – BILOT Liane 48 Place Frédéric Bompaire Le Méridien	12100 MILLAU
	Mme SIMON – PENNEL Lucienne 123 Rue Jean Jaurès	62330 ISBERGUES
1947 / 1951	Mme DEGORGUE – GAY Janine 93 Rue du Petit Chasseur	45000 ORLEANS
	Mme DUBOIS – COQUEMPOT Yvonne 21 Rue Anatole France	62380 LUMBRES
	Mme TRIBOUT – MAILLARD Renée 4 Chemin des Ecussons	62220 CARVIN
1948 / 1952	Mme CHAMALY – DESSERTENNE Madeleine 23 « Le Vignau » Chemin de l'Establerie	83440 CAILLAN
	Mme LEROY – BODELLE Liliane Apt 221 Rés. L'Orée des Frênes 20 avenue de l'Europe	59139 WATTIGNIES
	Mme MANS – ORVANE Nicole 76 rue de Marqueffles	62172 BOUVIGNY BOYEFFLES
	Mme SEPTIER – BERTHIAUX Andrée 22 Rue du Mélantois	59133 SECLIN
1949 / 1953	Mme LOOCK – DUPUIS Monique 180 Chemin de la Calade	83230 BORMES les MIMOSAS
1951/1955	Mme CERF – GUILBERT Micheline 110 rue du 8 mai	62221 NOYELLES/SS/LENS
	Mme RIQUIER – MERLIER Jeannine 2 Le Manillet	62560 MERCK ST LIEVIN
	Mme WIDENT – DUBOIS Françoise 65 Rue Basse La Jumelle	62120 AIRE sur la LYS
1951 / 1956	Mme LEGRAND – ORIENT Colette Appt 26 Rés Pagnol 1 Allée des Lauriers blancs	62520 LE TOUQUET
	Mme LEMAIRE Lyliane 11 Rue de la Belle Lune	62600 BERCK sur MER
1952 / 1956	Mme DAUCOURT – LEPOIVRE Madeleine 54 Faubourg d'Arras	62450 BAPAUME
1953/1957	Mme GOUBET – BOUQUET Renée 31 Rue d'Agnez	62144 HAUTE AVESNES
	Mme LETURCQ – PARSY Monique 2 Rue Léon Vasseur	62450 BAPAUME
1954 / 1958	Mme ANTOGNARELLI – BOUCLET Monique 30 Boulevard F Faure	92320 CHATILLON
	Mme FOURNIER – BAILLY Henriette 4 Chemin du Détour	62120 AIRE sur la LYS
1955 / 1959	Mme DEHAMEL – BERTOUT Jacqueline 60 Rue Pascal	62730 MARCK
	Mme ISAAC – ROUCOURT Geneviève 12 La motte aux Vents	62179 WISSANT

1957 / 1959	Mme VIGREUX – LEPRETRE Appt 11 Rés. Marivaux 147 rue E. Herriot	62400 BETHUNE
1956 / 1960	Mme DACQUIN – DENEKRE Fernande 64 Rue Roger Salengro	62217 ACHICOURT
1958 / 1962	Mme CARPENTIER – BECQUE Marie Claude La Tour	73230 ST JEAN D'ARVEY
	Mr CARPENTIER Serge La Tour	73230 ST JEAN D'ARVEY
	Mme GARINIAUX – LECOMTE Marie Claire 19 Rue d' Arromanches	62000 ARRAS
	Mme KIELBASIEWICZ MATYNIA Liliane 10 Rue de la République	62000 DAINVILLE
1959 / 1962	Mme KORZENIOWSKI Thérèse 244 Rue Abélard	59000 LILLE
1959 / 1963	Mme BLANCART – DEWINTRE Louise 84 Rue Robert Robinet	62110 HENIN BEAUMONT
	Mme COUPAYE – FABIJAN Danièle Résidence Elysée Bt D	30130 PONT ST ESPRIT
	Mme DARSIN – ISRAËL Yvette 80 rue des Déportés Résistants	80440 BOVES
	Mme DELLIS – LINGLART Michèle 4 Allée des Verdiers	62000 ARRAS
	Mme ELSNER – LUCZAK Anna 14 rue des Glaïeuls	62710 COURRIERES
	Mme FOLLEZ Claudine 7 Impasse Mc Mahon	62480 LE PORTEL
	Mme GARCIA – ROUDRIGUE Claudine 244 Chemin de Russan Les Terrasses de Pareloup Bt D	30000 NIMES
	Mme GODART – LESERT Michèle 68 Rue du Général Leclercq	62660 BEUVRY
	Mme LAMBERT – BIAULET Thérèse 18 Rue de Montreuil	80800 LAMOTTE WARFUSEE
	Mme LANDJERIT – DEFONTE Thérèse 129 Rue Kléber	59110 LA MADELEINE
	Mme LANDOIS - PARMENTIER Michèle 10 rue des Courlis	91800 BRUNOY
	Mme LEGRAND – CAMPION Anita Rue de la Gare	62150 LA COMTE
	Mme LEROY – FLAHAUT Michèle 36 Résidence de France Entrée Dumas	62200 BOULOGNE SUR MER
	Mme PORTEFAIX – VASSE Danièle 28 Rue de l'ancien moulin	94490 ORMESSON SUR MARNE
Mme POTEL – BERTIN Maddie 4 Allée des Cèdres	31120 ROQUES SUR GARONNE	
Mme ROLLIN Marie-Noëlle 32 Rue Dufour	80000 AMIENS	

1959 / 1963 (suite)	Mme ROYON – CARON Josette 25 A Rés. Maupassant 351 Bd Pasteur	59500 DOUAI
	Mme STRASEELE – DEZEQUE Lucienne 82 Rue du 11 Novembre	59500 DOUAI
	Mme THERY – LEFEBVRE Elisabeth 5 Résidence Les Lauriers	59152 ANSTAING
1960 / 1963	Mme FAILLE – LACAILLE Jacqueline 12 Rue Emile Combes	62300 LENS
1960 / 1964	Mme BINET– CARLU Nicole 23 rue d'Artois	80200 PERONNE
	Mme BOURBOUSE– JONCKX Joëlle 26 avenue du Groenland	62330 ISBERGUES
	Mme BULTEL Anne-Marie 56 rue Alfred André	62575 BLENDECQUES
	Mme CAFFIN – BOULOGNE Claudie 9 rue de la Craie Poivrée Lotissement des Primevères	76800 ST ETIENNE DE ROUVRAY
	Mme DELEFLIE Claudie 29 Rue de Péronne	62124 NEUVILLE - BOURJONVAL
	Mme DELOBEL Christiane 92 Grand Rue	62176 CAMIERS
	Mme DEWEZ– GAYOT Jocelyne 72 rue de Serbie	73000 CHAMBERY
	Mme FENET – LEROY Marie José 9 Rue Jules Guesde	62700 BRUAY LA BUISSIERE
	Mme HERBERT – LAMPS Marie Paule 36 B Rue Edouard Quenu	62250 MARQUISE
	Mme LETOR – HOMBERT Danielle 1349 Route d'Estaires	62136 LA COUTURE
	Mme MARTEL – BENOIT Danielle 36 Lotissement Candassamy Basse Terre	97410 ST PIERRE Ile de la Réunion
	Mme PROKOPOWICZ – THUILLIER Francine 430 Rue de la Chapelle	62890 MARQUION
	Mme VANDEMBROUCQ – MAILLAND Nicole Allée Mouloudji	62630 ETAPLES
1961 / 1964	Mme MATHON – SZCZERBINSKI Marie- Marthe 139 Rue Henri Barbusse	62860 ECOURT SAINT QUENTIN
1962 / 1964	Mme DEPLANQUE – URBAIN Jocelyne Résidence La Courtine 52 Bd Faidherbe	62000 ARRAS
1961 / 1965	Mme ANSEL – RENAULT Francine 42 Rue des Berceaux	62610 RODELINGHEM
	Mme BERTOUT – PRZYBYLSKI Chantal 90 Rue Pascal	62730 MARCQ en CALAISIS
	Mme BOCQUET – QUEVY Anny Le Chapeau rouge 13 allée des églantiers	59229 TETEGHEM
	Mme DUDEK – VIGNIER Marie Paule 7 rue du Temple	62300 LENS

1961 / 1965 (suite)	Mme FIEVET – LABITTE Cécile 126 Rue François Broussais	62000 DAINVILLE
	Mme GALATOLA – DELBARRE Marie – France 25 Route de Watten	62910 SERQUES
	Mme GUEQUIERE – FIERS Marie-Claire 30 Vieux chemin de Gravelines	59279 LOON PLAGE
	Mme HEAULME – PHILEAS Huguette Route de Banson	63460 COMBRONDE
	Mme SAGOT – DELRUE Michèle 4 Rue du Maréchal Leclercq	62320 ACHEVILLE
	Mme VANDEVILLE – DECROIX Marie Thérèse 21 rue Blaise	59171 HORNAING
1962 / 1966	Mme CARLU Danièle 202 Allée des Bouleaux	62170 SORRUS
	Mme FRUIT – DOREZ Lucienne 13 La Sente Louvet	27930 AVIRON
	Mme LE GUERN – OGREZ Michèle 49 Rue Vincent Auriol	44800 ST HERBLAIN
	Mme POUILLAUDE – JOURDIN Marie- Thérèse 13 Rue de Courchelette	62112 CORBEHEM
	Mme RUBBENS – FENET Brigitte 496 rue de Saint-Quentin	62610 ARDRES
	Mme SINTHOMEZ Martine 10 rue J. B. Delaporte	62000 ARRAS
	Mme VERMUSE – DESPEGHEL Pierrette 36 Rue St Just	62220 CARVIN
1963/1967	Mme RENAULT Monique 7 Rue Olivier de Serres	62000 DAINVILLE
1964 / 1968	Mme BLIN Claudine 14 Rue Marcel Dandre	62210 AVION
	Mme DIEU Michelle Résidence du Parc Rue de Brocqueville	63140 CHATEL GUYON
	Mme HOLLEVILLE Marie-Claude 8 Boulevard St Pierre	47400 TONNEINS
	Mme RETOURNE Anne- Marie 7 Avenue du Royaume Uni	80090 AMIENS
	Mme VEREZ Maryse 1 Rue Berger David	7800 ATH Belgique
1965/1968	Mme MALDONATO Christine 122 Rue Napoléon Demarquette	62110 HENIN BEAUMONT
	Mme STRADY-LANGLLET Eliane 21 Avenue de Verdun	62600 BERCK SUR MER
1965/1969	Mme CLEMENT FLAHAUT Thérèse 12 Rue de Carly	62360 HESDIGNEUL LES BOULOGNE
	Mme FIEVET Rosa Bernadette 3 Rue Baudin	94210 LA VARENNE ST HILAIRE

1965/1969 (suite)	Mme MARTIN Colette 6 Bd Cambronne	6040 NOYON
	Mme TALEFAISSE – DIEVAL Madeleine 8 Rue F. Lejeune	62550 VALHUON
1965/1970	Mme AZOZ – KOWALSKI Edwidge 218 Boulevard Darchicourt	62110 HENIN-BEAUMONT
	Mme COGEZ TOURNANT Martine 1 Rue Léonce Tobo	62200 BOULOGNE SUR MER
	Mme DANEL RAVAUT Marie Rose 64 Boulevard Saly	59300 VALENCIENNES
	Mme GOZDZIASZEK – KACZMAREK Thérèse 53 rue Pierre Brossolette	62210 AVION
	Mme VASSEUR ARNOLD Claudine 177 Rue du Barbotte	51100 REIMS
1967 / 1972	Mme CUVILLIER – BLET Charline 23 Rue Gilbert Regnault	62126 WIMILLE
1967 / 1973	Mme HERBAUT DIERS Marireine 144 Grand Rue	62149 FESTUBERT
1968 / 1973	Mme BOMY – CARON Patricia 7 Rue de la Citadelle	62128 GOUY EN ARTOIS
1975 / 1977	Mme LEPOT Claudine 5 Rue des Iris	62119 DOURGES
1983 / 1986	Mme PERU Isabelle 408 rue Léon Blum	62232 ANNEZIN
1987 / 1989	Mr JACKOWSKI Pascal 16 Rue Froissart	62300 LENS
Administration	Mme DEMORY- DELEURY Jeanne 4 Rue du Moulinet	62000 ARRAS

A.A.A.E.E.N.I. D'ARRAS CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSOCIATION DES ANCIENNES ET ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE NORMALE D'INSTITUTRICES ET DE L'UFRM NORD-PAS DE CALAIS - CENTRE D'ARRAS

Siège Social : ESPE Lille Nord de France – Site d'Arras

7 bis Rue Raoul François – 62022 ARRAS CEDEX

Madame la Responsable pédagogique du Site d'Arras, ESPE Lille Nord de France Membre de Droit,		
Madame FENET- LEROY Marie José	Présidente	9 Rue Jules Guesde - 62700 BRUAY LA BUISSIERE
Madame BOMY - CARON Patricia	Trésorière	7 Rue de la Citadelle - 62123 GOUY EN ARTOIS
Madame FIEVET - LABITTE Cécile	Trésorière Adjointe	126 Rue François Broussais - 62000 DAINVILLE
Madame CUVILLIER – BLET Charline	Secrétaire	23 Rue Regnault - 62123 WIMILLE
Madame DELEFLIE Claudie	Secrétaire adjointe	29 Rue de Péronne -62124 NEUVILLE BOURJONVAL
Madame AZOV – KOWALSKI Edwige		218 boulevard Darchicourt - HENIN BEAUMONT
Madame DELLLIS- LINGLART Michèle		4 allée des Verdiers - 62000 ARRAS
Madame DELPLANQUE-URBAIN Jocelyne		Rés La Courtine Bd Faidherbe - 62000 ARRAS
Madame LANDJERIT – DEFONTE Thérèse		547 Rue de l'Espéride - 83210 BELGANTIER
Madame LEROY FLAHAUT Michèle		36 Res de France entrée Dumas - 62200 BOULOGNE SUR MER
Madame ROLIN Marie-Noëlle		32 Rue Dufour -80000 AMIENS
Madame VASSE – FONTAINE Raymonde		11 Rue de l'Abbé Halluin - 62000 ARRAS
<u>Membre d'Honneur</u>		
Madame DENECKER – REAL Yvonne	Présidente d'Honneur	3 Voie du jura - 62217 BEAURAINS